

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 02 19-11 - INTERCOMMUNALITÉ – Convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances entre la CCVL et les communes de Sainte-Consorce, Pollionnay, Yzeron et Vaugneray – Avenant n°2 portant extension du service à la commune de Thurins

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/02/2024
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 13/02/2024
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 22/02/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis le 1^{er} juin 2018, la commune de Vaugneray a adhéré au service commun comptabilité mutualisé entre les communes de Sainte-Consorce, Yzeron, Pollionnay et Vaugneray.

La commune de Thurins a souhaité rejoindre le service à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est nécessaire de conclure un avenant pour déterminer les effets administratifs et financiers de l'extension du service commun « comptabilité / finances » à ladite commune.

Cette intégration se fait sans modification pour la commune de Vaugneray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'avenant n° 2 a la convention relative à la création d'un service commun comptabilité / finances portant extension du service à la commune de Thurins.

AUTORISE le Maire en exercice, à signer tous les actes de sa compétence utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23.02.2024
et de la publication en mairie le
23.02.2024

Le secrétaire
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

